

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2311

22 septembre 2008

SOMMAIRE

Adrilaur S.A.	110892	LSF Ozark Finance Company S.à.r.l.	110884
Auto-Ecole DANIEL S.A.	110893	LSF PlattenB Investments	110889
Brew Re S.A.	110883	LSREF Lux Investments III S.à r.l.	110890
Cheadlewood Holding S.A.	110888	LSREF Lux Japan Investments V S.à r.l. ..	110911
Cinquanteneuf S.A.	110903	Meditec S.à r.l.	110892
EHO Holdings S.à r.l.	110894	Minus, S.à R.L.	110918
ElectricInvest (Lux) ROI S.à r.l.	110882	Morgan Stanley Leitrim S.à r.l.	110918
Energie Electrique Sàrl	110887	MRP Apollo Investment S. à r.l.	110891
Energie Electrique Sàrl	110883	Multi-Metall Recycling S.A.	110886
European Hospitality Investments II Sàrl	110888	Paris Boulogne Participations Luxem- bourg S.A.	110893
European Hospitality Investments Sàrl ..	110889	Proxima Capital Investment	110911
Fashion Development S.A.	110890	Ronor S.A.	110892
Fontanarosso S.A.	110891	Ronor S.A.	110892
Guardian Digital Communications Luxem- bourg S. à r.l.	110884	Ronor S.A.	110928
Holder International	110893	S.C.I. G.F.D.	110928
HP Trust S.à r.l.	110903	S.C.I. St. Philibert	110902
HSH Swift Capital Partners Institutional 2007 S.A., SICAR	110894	Sibelux S.A.	110884
Intermarc s.à.r.l.	110886	Sibural Holding S.A.	110889
Jabiro S.à r.l.	110891	Simaci S.A.	110910
Korea Invest S.A.	110882	Société Européenne de Communication S.A.	110928
"Les amis de la Culture Européenne" Lu- xembourg	110885	Southern Cross Finance S.A.	110890
LSCI Selaht Germany S.à r.l.	110886	Spectra S.A.	110885
LSF Elancourt Investments S.à r.l.	110888	SPE III Cézanne S.à r.l.	110887
LSF IV Euro Holdings	110882	Tarry Group Holding S.A.	110883
LSF IV Euro LT Properties	110885	TCP Luxembourg Holdings S.à r.l.	110887
		Ziglione Participations Luxembourg S.A.	110894

ElectricInvest (Lux) ROI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 134.683.

ElectricInvest III Limited, associé unique de ElectricInvest (Lux) ROI S.à r.l., a depuis le 27 mars 2008 la dénomination sociale suivante: Viridian Group Investments Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 20 août 2008.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008116111/1337/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12458. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

LSF IV Euro Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 115.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 86.882.

L'adresse professionnelle du gérant ci-dessous a été modifiée. Sa nouvelle adresse professionnelle est désormais:

Michael Duke Thomson

Gérant A

2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2008.

PP Signature.

Référence de publication: 2008116103/8901/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01575. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Korea Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 46.039.

Extrait du procès-verbal

de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 6 mai 2008 à 11.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Mme Jung Ye KIM, M. Jae Gyeong YOO et M. Pierre SCHILL, Administrateurs et de FIDUCIAIRE GLACIS S.à.r.l, Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2008.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer au poste d'Administrateur Mme Denise VERVAET, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période qui viendra à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2008.

Copie certifiée conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008115555/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01705. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Tarry Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 40.764.

Par la présente, nous sommes au regret de vous communiquer notre démission en tant que commissaire aux comptes de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 juin 2008.
Lighthouse Services S.à r.l.
Kristian Groke

Référence de publication: 2008115592/318/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00185. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

EN.EL, Energie Electrique Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 2, rue Nospelt.
R.C.S. Luxembourg B 51.766.

Extrait de l'Assemblée générale des actionnaires de la société du 22 août 2008

L'assemblée décide d'approuver la démission avec effet immédiat de Monsieur Roberto MONTEBELLO, maître-électricien, demeurant à L-2222 LUXEMBOURG, 16, rue de Neudorf, de sa fonction de gérant technique de la société.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008.

Pour Energie Electrique S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2008115479/3012/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12718. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Brew Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 56.288.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social le lundi 13 mai 2008 à 11.00 heures

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2009 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2008.

Après la réunion de l'Assemblée, le Conseil se compose comme suit:

- Mr. Ricardo De Oliveira Silva, Président
- Mr. Jean-Louis Van de Perre, Administrateur
- Mr. Matias Tavella, Administrateur, demeurant, 32 Arboretumlaan, B-3080 Tervuren
- Mr. Benoît Alex Vincent Orphé Loore, Administrateur
- Mr. Gert Magis, Administrateur

L'assemblée nomme KPMG AUDIT comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2009 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Publication et Réquisition
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008115591/4685/25.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU01864. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Sibelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 139.913.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 4 août 2008 à 10.00 heures
Le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

Résolution 1^{ère} : Nomination du Président du Conseil d'Administration

Monsieur Alain SPEECKAERT, Administrateur, demeurant au no 49, Quellinstraat, B-2018 Anvers, Belgique, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Résolution 2: Délégation de la gestion journalière de la société

En accord avec l'article 10 des statuts, la délégation de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion est accordée à MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A. ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature

Un mandataire spécial

Référence de publication: 2008115589/4685/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU01870. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Guardian Digital Communications Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 126.612.

—
Par résolution prise en date du 13 août 2008, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Gerald Edward Moriarty, avec adresse professionnelle au 1, Martin Place, NSW 2000 Sydney, Australie, de son poste de gérant de classe B, avec effet au 13 août 2008.

- Nomination de Michael Buckling, avec adresse professionnelle au 1, Martin Place, NSW 2000 Sydney, Australie, au poste de gérant de classe B, avec effet au 13 août 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008115558/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00295. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

LSF Ozark Finance Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 552.125,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 84.273.

—
L'adresse professionnelle du gérant ci-dessous a été modifiée. Sa nouvelle adresse professionnelle est désormais:

Michael Duke Thomson, Gérant A

2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008116100/8901/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01577. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

"Les amis de la Culture Européenne" Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8213 Mamer, 18, rue du Baumbusch.
R.C.S. Luxembourg F 6.906.

—
DISSOLUTION

Suite à la dissolution de l'asbl «Les Amis de la culture européenne», le patrimoine de l'association sera affecté à l'association «Amnesty International Luxembourg».

Claude Konnen / Jenni Kriegel / Frédérique Veith.

Référence de publication: 2008116213/7284/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02369. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Spectra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 43.712.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 8 août 2008

Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé administrateur pour une nouvelle période de trois ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Monsieur Lorenzo GIANELLO, juriste, né le 25 décembre 1976 à Rome (Italie), demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, et Monsieur Daniele MARIANT, employé privé, né le 3 août 1973 à Ascoli Piceno (Italie), demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société en remplacement de Madame Romaine SCHEIFER-GILLEN et de Madame Marie-Fiore RIES-BONANI, administrateurs sortants. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2011.

Monsieur Louis VEGAS-PIERONI, expert-comptable, né le 26 septembre 1967 à Fameck (France), demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Adrien SCHAUS, commissaire aux comptes sortant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

SPECTRA S.A.

Alexis DE BERNARDI / Daniele MARIANI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008115588/545/26.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12479. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

LSF IV Euro LT Properties, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.596.980,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 86.885.

—
L'adresse professionnelle du gérant ci-dessous a été modifiée. Sa nouvelle adresse professionnelle est désormais:

Michael Duke Thomson, Gérant A

2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008116104/8901/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01574. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Intermarc s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9519 Wiltz, 2, route d'Ettelbrück.
R.C.S. Luxembourg B 127.919.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecke Veröffentlichung im Mémorial, Recueil der Gesellschaften und Vereinigungen.

Clerf, den 03. September 2008.

Martine WEINANDY

Der Notar

Référence de publication: 2008115942/238/12.

(080133888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Multi-Metall Recycling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6680 Mertert, 2, rue Haute.
R.C.S. Luxembourg B 118.485.

*Auszug aus der außerordentlichen Generalversammlung vom 20. August 2008
über die teilweise Auswechslung des Verwaltungsrats und die Auswechslung des delegierten Geschäftsführers*

1. Es wird festgestellt, dass der Verwaltungsrat der Gesellschaft derzeit mit folgenden Personen besetzt ist:

a) Herr Ralf Stöcker, geboren am 23. Mai 1968 in Trier, 7, Am ieweschten Flouer, L-6691 Moersdorf, Mitglied des Verwaltungsrats und gleichzeitig delegierter Geschäftsführer,

b) Herr Hermann Stute, geboren am 7. Dezember 1939 in Bocholt, 3, Auf der Fromgasse, D-54310 Ralingen, Mitglied des Verwaltungsrats,

c) Herr Hans-Jürgen Menzel, geboren am 9. Oktober 1952 in Kaiserslautern, 1A, Im Flürchen, D-54293 Trier, Mitglied des Verwaltungsrats

2. Herr Ralf Stöcker wird als delegierter Geschäftsführer abberufen, bleibt aber Mitglied des Verwaltungsrats.

3. Herr Hans-Jürgen Menzel wird als Mitglied des Verwaltungsrates abberufen.

4. Herr Dirk Larisch (zur Mühle, 5, D-54296 Trier) wird als Ersatz für das abberufene Mitglied des Verwaltungsrats Menzel als neues Verwaltungsratsmitglied bestellt und gleichzeitig als Ersatz für Herrn Stöcker als delegierter Geschäftsführer bestellt.

5. Weitere Beschlüsse werden nicht gefasst.

Mertert, den 20. August 2008.

Ralf Stöcker / Hermann Stute / Dirk Larisch

Vorsitzender / Stimmzähler / Schriftführer

Référence de publication: 2008115559/7643/27.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02151. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

LSCI Selaht Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 104.420.

L'adresse professionnelle du gérant ci-dessous a été modifiée. Sa nouvelle adresse professionnelle est désormais:

Michael Duke Thomson, Gérant A

2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2008.

PP Signature.

Référence de publication: 2008116108/8901/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01565. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

TCP Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 131.840.

En date du 15 août 2007, le nom de l'associé unique de la société a changé.

- L'associé unique se dénomme Valad Continental Partners Netherlands Holdings B.V. et non plus Teesland Continental Partners Netherlands Holdings B.V. depuis le 15 août 2007

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

TCP LUXEMBOURG HOLDINGS S.A.R.L.

Signatures

Référence de publication: 2008115585/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01793. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

EN.EL, Energie Electrique Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 2, rue Nospelt.

R.C.S. Luxembourg B 51.766.

Cession(s) de parts

Il résulte de différentes cessions de parts sociales acceptées à l'unanimité des associés que la répartition des parts sociales se compose comme suit:

1 ° Monsieur Claudio RUSPIONI, ingénieur-technicien, demeurant à L-9678 NOTHUM, 11, Enneschtgaass, 70 parts

2 ° Madame Tanja BREYER, employée privée, demeurant à L-4210 ESCH-SUR-ALZETTE, 73, rue de la Libération, 30 parts

Luxembourg, le 22 août 2008.

Pour Energie Electrique s.à.r.l.

Carine THIEL

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2008115478/3012/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12716. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

SPE III Cézanne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 127.975.

En date du 15 janvier 2008, Duinweg Investeringsmij B.V., associé de la Société a changé son nom comme suit:

- SPE III Delacroix B.V.

En date du 20 mai 2008 Monsieur Marc Chong Kan a changé son adresse comme suit :

- 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

SPE III Cézanne S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008115587/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01791. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Cheadlewood Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 90.104.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société anonyme Cheadlewood Holding qui s'est tenue en date du 25 juillet 2008 que:

1. Mademoiselle Amira HELLAL, avec adresse professionnelle au 6, avenue Pescatore; L-2324 Luxembourg, a été nommée comme Administrateur de la société avec effet à ce jour, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014 en remplacement de Monsieur Filipe CAPINHA HELIODORO démissionnaire.

2. Madame Catherine MANRY, avec adresse professionnelle au 36/38, Grand rue; L-1660 Luxembourg, a été nommée comme Administrateur additionnel de la société avec effet à ce jour, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 25 juillet 2008

Pour Extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008115583/309/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01207. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

LSF Elancourt Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 111.964.

—
L'adresse professionnelle du gérant ci-dessous a été modifiée. Sa nouvelle adresse professionnelle est désormais:

Michael Duke Thomson

Gérant A

2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008116120/8901/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01562. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

European Hospitality Investments II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 986.525,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 78.741.

—
L'adresse professionnelle du gérant ci-dessous a été modifiée. Sa nouvelle adresse professionnelle est désormais:

Michael Duke Thomson

Gérant A

2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2008.

PP Signature.

Référence de publication: 2008116107/8901/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01571. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Sibural Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 94.414.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société anonyme Sibural Holding qui s'est tenue en date du 24 juillet 2008 que:

1. Mademoiselle Amira HELLAL, avec adresse professionnelle au 6, avenue Pescatore; L-2324 Luxembourg, a été nommée comme Administrateur de la société avec effet à ce jour, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2009 en remplacement de Monsieur Filipe CAPINHA HELIODORO démissionnaire.

2. Madame Catherine MANRY, avec adresse professionnelle au 36/38, Grand rue; L-1660 Luxembourg, a été nommée comme Administrateur additionnel de la société avec effet à ce jour, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Pour Extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008115581/309/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01201. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

European Hospitality Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.250.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 71.859.

—
L'adresse professionnelle du gérant ci-dessous a été modifiée. Sa nouvelle adresse professionnelle est désormais:

Michael Duke Thomson

Gérant A

2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008116106/8901/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01569. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

LSF PlattenB Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 115.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 88.665.

—
L'adresse professionnelle du gérant ci-dessous a été modifiée. Sa nouvelle adresse professionnelle est désormais:

Michael Duke Thomson

Gérant A

2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2008.

PP Signature.

Référence de publication: 2008116099/8901/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01578. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Fashion Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 134.806.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société anonyme Fashion Development qui s'est tenue en date du 25 juillet 2008 que:

1. Mademoiselle Amira HELLAL, avec adresse professionnelle au 6, avenue Pescatore; L-2324 Luxembourg, a été nommée comme Administrateur de la société avec effet à ce jour, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011 en remplacement de Monsieur Filipe CAPINHA FIELIODORO démissionnaire.

2. Madame Catherine MANRY, avec adresse professionnelle au 36/38, Grand rue; L-1660 Luxembourg, a été nommée comme Administrateur additionnel de la société avec effet à ce jour, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Pour Extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008115579/309/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01189. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

LSREF Lux Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.742.

L'adresse professionnelle du gérant ci-dessous a été modifiée. Sa nouvelle adresse professionnelle est désormais:

Michael Duke Thomson

Gérant A

2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2008.

PP Signature.

Référence de publication: 2008116102/8901/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01576. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Southern Cross Finance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 95.612.

—
EXTRAIT

L'Administrateur Délégué de la société IBS COMPTA SA informe qu'il dénonce le siège social, du 261, route de Longwy L-1941 Luxembourg, de la société SOUTHERN CROSS FINANCE SA, RCS B95612 à partir de ce jour, vendredi 29 août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IBS COMPTA SA

Administrateur Délégué

Signature

Référence de publication: 2008116208/9037/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00981. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Jabiro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 55.598.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique en date du 25 août 2008

1. Monsieur Gianluca NINNO, né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.

2. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 août 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008116193/6312/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01816. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Fontanarosso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 43.268.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société anonyme Fontanarosso qui s'est tenue en date du 8 août 2008 que:

1. Madame Catherine MANRY, avec adresse professionnelle au 36/38, Grand rue; L-1660 Luxembourg, a été nommée comme Administrateur de la société avec effet à ce jour, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010 en remplacement de Monsieur Filipe CAPINFLA HELIODORO démissionnaire.

2. Mademoiselle Amira HELLAL, avec adresse professionnelle au 6, avenue Pescatore; L-2324 Luxembourg, a été nommée comme Administrateur additionnel de la société avec effet à ce jour, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 8 août 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008115578/309/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01187. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

MRP Apollo Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 139.841.

—
Extrait des résolutions prises par l'unique actionnaire au 2 juillet 2008

L'actionnaire unique de MRP Apollo Investment Sàrl a décidé ce qui suit, au 2 juillet 2008:

- d'accepter la démission de Ernesto Coppola en tant que gérant de la société et ce avec effet immédiat

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008115570/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04848. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Adrilaur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 103.951.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour la société
ADRILAU S.A.
Signature

Référence de publication: 2008115943/557/14.

Enregistré à Diekirch, le 2 septembre 2008, réf. DSO-CU00016. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080133866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Ronor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9678 Nothum, 29, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 109.308.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour la société
RONOR S.A.
Signature

Référence de publication: 2008115944/557/14.

Enregistré à Diekirch, le 2 septembre 2008, réf. DSO-CU00009. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080133868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Meditec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 16, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 69.305.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008115708/8812/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11727. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Ronor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9678 Nothum, 29, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 109.308.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour la société
RONOR S.A.
Signature

Référence de publication: 2008115945/557/14.

Enregistré à Diekirch, le 2 septembre 2008, réf. DSO-CU00008. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080133872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Paris Boulogne Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 700.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 124.327.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions du Conseil d'Administration prises le 5 août 2008 que
- la Société a transféré son siège social au 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2008;
- M. Laurent Ries, M. Pierre Grotz et M. Luca Guccione ont leurs adresses professionnelles au 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg depuis le 1^{er} août 2008.

Luxembourg, le 6 août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008116198/1337/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07148. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Holder International, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.534.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 2 septembre 2008

1. Le nombre des administrateurs a été augmenté de 3 à 4.
2. Monsieur Maxime HOLDER, administrateur de sociétés, né à Lille (France), le 21 août 1969, demeurant à F-59700 Marcq En Baroeul, France, 472 bis, rue Albert Bailly, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HOLDER INTERNATIONAL

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008115576/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01828. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Auto-Ecole DANIEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6469 Echternach, 2, Ancien Chemin d'Osweiler.

R.C.S. Luxembourg B 92.483.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ECHTERNACH, le 8 septembre 2008.

Auto-Ecole DANIEL S.A.

L-6469 ECHTERNACH

Signature

Référence de publication: 2008115709/1044/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT13051. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080133870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Ziglione Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 112.490.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions du Conseil d'Administration prises le 5 août 2008 que

- la Société a transféré son siège social au 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2008;
- M. Laurent Ries, M. Pierre Grotz et M. Luca Guccione ont leurs adresses professionnelles au 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg depuis le 1^{er} août 2008.

Luxembourg, le 6 août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008116195/1337/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07147. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

HSH Swift Capital Partners Institutional 2007 S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 130.577.

—
Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 25. Juni 2008

Bestätigung folgender Verwaltungsratsmitglieder, deren Mandate mit Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2009 enden:

- Rainer Helms, Vorsitzender des Verwaltungsrates;
- Markus Gierke, Verwaltungsratsmitglied;
- Dr. Frank Schneider, Verwaltungsratsmitglied;
- Hendrik Nitschke, Verwaltungsratsmitglied;
- Burkhart Alsen, Verwaltungsratsmitglied.

Munsbach, den 25. Juni 2008.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008115475/2501/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00696. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

EHO Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 141.279.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fifteenth day of July.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mr Louis Brenninkmeijer, companies' director, born on 14th of November 1958 in Manchester (United Kingdom), with professional address in Standbrook House, 4th Floor, 2-5 Old Bond Street, London W1S 4PD,

here represented by Mr Raf BOGAERTS, companies' director, residing professionally at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

by virtue of a proxy under private seal given in Amsterdam, on 11 July 2008.

Said proxy, initialed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as aforementioned, has required the undersigned notary to record the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of incorporation which shall be as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a société à responsabilité limitée under the name of "EHO Holdings S.à r.l." (hereinafter the "Company").

Art. 2. Purpose. The purpose of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and trademarks and connected licences and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any commercial, industrial or financial activities which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the manager or board of managers. If the manager or board of managers determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 5. Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Art. 6. Amendment of the capital. The share capital may be amended at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, with approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholder(s) shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by him (them).

Art. 7. Shares. Each share is entitled to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

The Company recognizes only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

The issued shares shall be entered in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each shareholder, his address or registered office.

Any transfer of shares in accordance with article 8 hereafter, shall be recorded in the register of shareholders.

Art. 8. Transfer of shares. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Shares cannot be transferred inter vivos to persons other than existing shareholders, except with the consent of the other existing shareholders representing at least half of the share capital.

For that purpose, the shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the board of managers by registered mail indicating the number and the reference of the shares which he would like to transfer, the name, the first name, the profession and the domicile of the proposed transferees. Within fifteen days from the receipt of this letter, the board of managers shall inform all the other shareholders by registered mail.

The other shareholders must inform the board of managers of their agreement or their refusal by registered mail within one month from the receipt of the letter informing them of the transfer request. Failure to reply is deemed

acceptance of the transfer. When the proposed transfer is rejected by the shareholders in the aforesaid conditions, shareholders representing at least half of the existing share capital shall designate the person of their choice that will purchase the shares at a price which shall be determined by the statutory auditor.

If the existing shareholders fail to nominate a buyer within one month from the receipt of the letter of the board of managers, the board of managers must nominate within a further month a person who will purchase the shares at the price indicated here above. In failure of the board of managers to name a buyer, the shareholder will be free during a period of three months to transfer his shares to the designated transferees.

Where any shareholder either becomes insolvent, defaults on his payment obligations, is incapacitated or becomes bankrupt, he shall inform the board of managers and shall offer his shares to the other shareholders. The existing shareholders shall nominate within one month a buyer of their choice who will purchase the offered shares at the said value.

When a shareholder passes away, his heirs must offer the shares of the deceased shareholder to the shareholders in accordance with the procedure laid down here above for insolvent shareholders.

In case of the decease of the Sole shareholder, his heirs are obliged to offer the shares to the Board of Managers who will designate a new shareholder to acquire those shares.

Any voting rights of the shares of the deceased shareholder are suspended until a nominated purchaser has become owner of them.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Neither creditors, nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Art. 9. Bankruptcy or insolvency of a shareholder. The bankruptcy, insolvency or any similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 10. Management. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number and their term, and they will hold office until their successors are appointed. They are re-eligible, but they may be dismissed freely at any time and without specific cause by a resolution of the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of managers. In case of several managers, they will form a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of managers and at general meetings of shareholders, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, e-mail, or any other similar means of communication. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers, or if all the managers are present or represented and declare having due knowledge of the agenda of the meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference, or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if the majority but at least two of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval by facsimile, e-mail or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board of managers, or by any two managers or by any other person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. Powers of the board of managers. The board of managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, are in the competence of the board of managers.

Art. 14. Delegation of powers. The board of managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Company to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the signature of any two managers or by the joint signature or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

The signature of a single manager shall, however, be sufficient to represent the Company validly in its dealings with public authorities.

Art. 16. General meeting of shareholders or resolutions of the sole shareholder. Each shareholder may participate in the collective decisions, irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or, in case there are less than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 17. Decisions. The decisions of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing and recorded in a register. The votes of the shareholders and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 18. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year.

Art. 19. Balance sheet. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the assets and liabilities of the Company. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

The books and accounts of the Company may be audited by an audit firm appointed by the sole shareholder or by a general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 20. Allocation of profits. Five per cent (5 %) of the net profit are set aside for the establishment of the legal reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, notwithstanding the power of the board of managers to distribute interim dividends within the limits permissible under law.

Art. 21. Dissolution, liquidation. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, who will determine their powers and fees. The liquidator(s) shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. Amendments to the Articles of Incorporation. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 23. General provisions. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 24. Language. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the French version shall prevail.

Subscription and payment

All of the five hundred (500) shares are subscribed by Mr Louis Brenninkmeijer, prenamed, represented as aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a certificate.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2008.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
2. The sole partner resolves to set the number of managers at three (3) and to appoint:
 - Mr Michel de Groot, companies' director, born on 7th of June 1954 in Kamina (Congo), with professional address in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance;
 - Mr Raf Bogaerts, companies' director, born on 31st of October 1970 in Lier (Belgium), with professional address in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance;
 - Mr Louis Brenninkmeijer, companies' director, born on 14th of November 1958 in Manchester (United Kingdom), with professional address in Standbrook House, 4th Floor, 2-5 Old Bond Street, London W1S 4PD,as managers of the Company for a period ending with the general meeting of shareholders to be held in 2009.
3. The company ERNST & YOUNG, with registered office in L-5365 Munsbach, 7, parc d'activité Syrdall, registered in the trade register of Luxembourg under the number B 47.771 is elected as statutory auditor.

The mandate of the statutory auditor will expire after the general meeting of shareholders to be held in 2009.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxy holder of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French texts, the French version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the above-appearing person, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinze juillet.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Louis Brenninkmeijer, administrateur de sociétés, né 14 novembre 1958 à Manchester (Grande-Bretagne), avec adresse professionnelle à Standbrook House, 4th Floor, 2-5 Old Bond Street, London W1S 4PD,

ici représenté par Monsieur Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam, le 11 juillet 2008.

La procuration paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "EHO Holdings S.à r.l." (la "Société").

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg. La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant ou du conseil de gérance. Au cas où le conseil de gérance ou le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social au moins. L' (les) associé(s) existant(s) a (ont) un droit de souscription préférentiel, proportionnellement à la partie du capital qui représente ses (leurs) parts sociales.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et a une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Toutes les parts émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, son adresse ou siège social.

Tout transfert de parts conformément à l'article 8 ci-après, sera inscrit au registre des associés.

Art. 8. Transfert de parts. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des autres associés représentant au moins la moitié du capital social.

A cet effet, l'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer le conseil de gérance par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés. Dans les quinze jours de la réception de cette lettre, le conseil de gérance transmet la demande aux autres associés par lettre recommandée.

Les autres associés doivent alors informer le conseil de gérance de leur agrément ou de leur refus par lettre recommandée dans le mois de la réception de la lettre les avisant de la demande de cession, faute de quoi ils sont censés avoir agréé la cession. Au cas où la demande de cession est refusée par les associés dans les conditions qui précèdent, les associés représentant au moins la moitié du capital social désigneront la personne de leur choix qui achètera les parts sociales proposées à la valeur fixée par le commissaire.

A défaut par les associés de ce faire dans le mois de la réception de la lettre du conseil de gérance, le conseil de gérance sera tenu de désigner endéans un mois une personne qui achètera les parts sociales à la valeur prémentionnée. A défaut par le conseil de gérance de ce faire, l'associé sera libre pendant trois mois de céder ses parts sociales aux cessionnaires proposés.

Si un associé se trouve en état de déconfiture, de surséance de paiement, de mise sous curatelle ou de faillite, il doit en informer le conseil de gérance et doit offrir ses parts sociales aux autres associés. Les autres associés seront tenus de désigner dans un mois la personne de leur choix qui achètera les parts sociales offertes à la valeur précitée.

En cas de décès d'un associé, les héritiers sont tenus d'offrir les parts sociales ayant appartenu à l'associé décédé aux associés suivant la procédure indiquée ci-avant pour la déconfiture.

Dans le cas du décès de l'Associé Unique, ses héritiers sont dans l'obligation d'offrir les parts sociales au Conseil de Gérance qui désignera un nouvel associé pour acquérir ces parts sociales.

Les droits de vote attachés aux parts sociales ayant appartenu à l'associé décédé sont suspendus jusqu'au moment où ces parts sociales deviennent la propriété de l'acquéreur désigné.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les créanciers ou ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 9. Faillite ou déconfiture d'un associé. La faillite ou déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un quelconque des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, lesquels fixeront leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans motif par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Réunions du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance et les assemblées générales des associés; en son absence les associés ou le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance, ni si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion et qu'ils déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité mais au moins deux des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi expressément à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, sont de la compétence du conseil de gérance.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire, y compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature de deux quelconques gérants ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 16. Décisions de l'associé unique ou des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou, dans le cas où la Société comporte moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 17. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre. Les votes des associés ainsi que les procurations seront annexés aux procès-verbaux.

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Bilan. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de profit et perte sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas.

Art. 20. Répartition des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, sans préjudice du pouvoir du conseil de gérance de payer des acomptes sur dividendes dans les limites permises par la loi.

Art. 21. Dissolution, liquidation. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des associés décidant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 23. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 24. Langue. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version française prévaudra.

Souscription et libération

L'intégralité des cinq cents (500) parts sociales sont souscrites par Monsieur Louis Brenninkmeijer, prénommé, représenté comme indiqué.

Les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par un certificat.

110902

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Résolutions

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

2. L'associé unique décide de fixer le nombre de gérants à trois (3) et de nommer:

- Monsieur Michel de Groot, administrateur de sociétés, né le 7 juin 1954 à Kamina (Congo), avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

- Monsieur Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, né le 31 octobre 1970 à Lier (Belgique), avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

- Monsieur Louis Brenninkmeijer, administrateur de sociétés, né le 14 novembre 1958 à Manchester (Grande-Bretagne), avec adresse professionnelle à Standbrook House, 4th Floor, 2-5 Old Bond Street, London W1S 4PD,

comme gérants de la Société pour une durée s'achevant avec l'assemblée générale qui sera tenue en 2009.

3. La société ERNST & YOUNG, avec siège à L-5365 Munsbach, 7, parc d'activité Syrdal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 47.771 est nommée commissaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue en 2009.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Raf BOGAERTS et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juillet 2008. LAC/2008/30183. - Reçu à 0,50 %: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008115440/7241/429.

(080133820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

S.C.I. St. Philibert, Société Civile Immobilière.

R.C.S. Luxembourg E 2.379.

—
EXTRAIT

L'Administrateur Délégué de la société IBS COMPTA SA informe qu'il dénonce le siège social, du 261, route de Longwy L-1941 Luxembourg, de la société SCI ST. PHILIBERT, RCS E2379 à partir de ce jour, vendredi 29 août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IBS COMPTA SA
Administrateur Délégué
Signature

Référence de publication: 2008116209/9037/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00984. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Cinquanteneuf S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 129.539.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions du Conseil d'Administration prises le 5 août 2008 que

- la Société a transféré son siège social au 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2008;
- M. Laurent Ries, M. Pierre Grotz et M. Luca Guccione ont leurs adresses professionnelles au 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg depuis le 1^{er} août 2008.

Luxembourg, le 6 août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008116199/1337/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07150. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

HP Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.281.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of the month of August.

Before Maître Anja HOLTZ, notary, residing in Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mutiara Pasifik Investment, L.P., an exempted limited partnership under the laws of the Cayman Islands, acting through its general partner Newbridge Asia GenPar IV, L.P., acting in turn through its general partner Newbridge Asia Advisors IV, Inc., with registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Limited Partnerships under number MC-28104

represented by M^e Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated on or about 14 August 2008, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company HP Trust S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "HP Trust S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advance, guarantees, securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders. In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The sole manager (if there is only one manager) or the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be, the board has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The sole manager is or as the case may be, the members of the board of manager are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular

resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the sole signature of any one class A manager (in any case and in all circumstances) and/or the joint signature of a class A manager and one class B manager (including by way of representation) unless special powers have been delegated by the board of directors to the class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager if there is only one manager, by the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers by one class A manager, or one class B manager acting together with one class A manager (including by way of representation) unless special powers have been delegated by the board of directors to the class B manager.

Art. 8. Liability Managers. The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be several, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing

at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2008.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid up the twelve hundred five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1).

Evidence of the payment of the subscription price of €12,500 has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1.200 Euro.

Extraordinary general meeting

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 5D, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers:

Class A managers:

- John Viola, born on 13 October 1965 in Arcadia, California, USA, with professional address at 301 Commerce Street, Suite 3300, Forth Worth, Texas 76102 (USA);

- Clive Denis Bode, born on 3 June 1943 in Birmingham, United Kingdom, with professional address at 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas 76092 (USA).

Class B manager:

- Pedro Fernandes das Neves, born on 15th October 1974 in Sao Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with a professional address at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Mutiara Pasifik Investment, L.P., une société de type Exempted Limited Partnership constituée conformément aux lois des Îles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son general partner Newbridge Asia GenPar IV, L.P., agissant lui-même par l'intermédiaire de son general partner Newbridge Asia Advisors IV, Inc., ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands et enregistrée auprès du Registrar of Limited Partnerships sous le numéro MC-28104;

représentée par M^e Ralph Beyer, Rechtsanwa/t, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 14 août 2008 ou toute autre date, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agisse, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée HP Trust S.à r.l. (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «HP Trust S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gestion.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gestion, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gestion.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gestion de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gestion.

Le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le conseil de gestion a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou effectuer tout acte de disposition et d'administration tombant dans le champ

d'application de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale seront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tierces parties, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société dans toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Le gérant unique est, ou le cas échéant les membres du conseil de gérance sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société sera valablement engagée que par la signature individuelle de l'un quelconque des gérants de classe A (dans tous les cas et en toute circonstance) et/ou par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation) à moins que des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le conseil de gérance au gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, s'il n'y a qu'un seul gérant, par le conseil de gérance ou par l'un quelconque des gérants, ou, s'il existe des classes de gérants par un gérant de classe A ou un gérant de classe B agissant ensemble avec un gérant de classe A (y compris par voie de représentation) à moins que des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le conseil de gérance au gérant de classe B.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté, (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société uni personnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1) chacune.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cent euros (€ 12.500) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ 1.200 euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme suit:

Gérants de classe A:

- John Viola, né le 13 octobre 1965 à Arcadia, Californie, USA, avec adresse professionnelle au 301 Commerce Street, Suite 3300, Forth Worth, Texas 76102 (USA);

- Clive Denis Bode, né le 3 juin 1943 à Birmingham, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas 76092 (USA).

Gérant de classe B:

- Pedro Femandes das Neves, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, l'édit comparant a signé le présent acte en original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: R. Beyer, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 21 août 2008, WIL/2008/751. — Reçu soixante-deux euros et cinquante cents = 62,50 €

Le Receveur ff. (signé): Mr Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 25 août 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008115442/2724/412.

(080133880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Simaci S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 136.216.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 4 septembre 2008

L'assemblée est ouverte à 11:00 heures sous la présidence de Monsieur Gianluca Ninno qui désigne comme secrétaire Monsieur Natale Capula et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Teresa Conde.

Monsieur le Président constate que toutes les actions étant présentes ou représentées, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les actionnaires se reconnaissant valablement convoqués et ayant connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée étant dûment constituée, elle peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Changement de siège social.

Après délibération, l'assemblée prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

110911

Résolutions

1. Le siège social est transféré du 37, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg, au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11:30 heures.

Gianluca Ninno / Teresa Conde / Natale Capula
Président / Scrutatrice / Secrétaire

Référence de publication: 2008116190/6312/25.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01413. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Proxima Capital Investment, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 77.214.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 23 juillet 2008

Le siège social de la société a été transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1334 Luxembourg avec effet au 23 juillet 2008.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2008116212/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11338. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

LSREF Lux Japan Investments V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.321.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on twenty-two August

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557, Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 91.796, represented by one of the manager, Mr Philippe Detournay, here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 19 August 2008.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (hereafter the Company).

Art. 2. The object and the sole purpose of the Company is: (a) to acquire, own, manage, finance and dispose of equity interests in Kinkoucho Capital TMK, a Japan tokutei mokuteki kaisha (TMK), which may acquire real estate assets and beneficial interests in trusts holding real estate assets in Japan (TMK and the assets owned by it are referred to as the Investment) and to enter into and comply with the agreements in relation to this share ownership and the assets to which it is a party. The Company will remain a single purpose entity at all times until the redemption in full of the Specified Bonds (For Qualified Institutional Investors Only) of TMK expected to be issued before 30 September 2008 (the Specified

Bonds). The Company is restricted to the foregoing objects, and no other objects may be engaged in by the Company, but for the avoidance of doubt, the Company is permitted, in furtherance of the Investment, to do the following:

1. to exercise and enforce all rights and powers conferred by or incidental to the ownership of the equity interests in TMK, including, without prejudice to the generality of the foregoing, all such powers of veto or control as may be conferred by virtue of the holding by the Company of such equity interests;

2. to cause TMK to enter into, execute or deliver all documents, instruments, agreements, certificates or mortgages evidencing, securing or relating to the Specified Bonds (collectively, the Bond Documents); and

3. to carry on any other activities and do or perform any such acts, matters or things and enter into such other instruments or agreements in furtherance of, or related or incidental to, the foregoing objects, or which in the opinion of any manager of the Company or any attorney-in-fact of the Company be considered necessary or desirable for the purpose of compliance with any condition precedent or the coming into effect or otherwise giving effect to, consummating or completing or procuring the performance and completion of all or any of the transactions contemplated by or referred to in all of the Bond Documents, and to engage in any other activity permitted to companies under the laws of Luxembourg but only to the extent that such activity is necessary, expedient, incidental or conducive to the accomplishment of the foregoing object.

(b) Subject to section (c) of this Article 2, the Company shall have all powers necessary, convenient or incidental to accomplish its purposes set forth in section (a) of this Article 2.

(c) In order to remain at all times a single purpose entity until the redemption of the bonds issued by TMK pursuant to the Bond Documents, the Company shall:

1. not engage in any business unrelated to its interest in TMK or the ownership interests in the assets owned by TMK and not have any assets other than those related to such interests;

2. not commingle its assets with those of any affiliate company;

3. not guarantee or become obligated for the debts of any other entity than TMK or hold out its credit as being available to satisfy the obligations of others; except as expressly permitted by the Bond Documents;

4. not acquire obligations or securities of Lone Star Capital Investments, S.à r.l., Lone Star Real Estate Fund (U.S.), L.P. and Lone Star Real Estate Fund (Bermuda), L.P., or any other sponsor under the Bond Documents;

5. not pledge its assets for the benefit of any entity other than the purchaser of the Specified Bonds or make any loans or advances to any entity, other than as expressly permitted in the Bond Documents;

6. maintain adequate capital in light of its contemplated business operations;

7. not incur any Indebtedness (as defined in the Bond Documents) other than Indebtedness expressly permitted under its organisational documents, it being understood that it may issue preferred equity certificates or similar instruments to its shareholder in exchange for the funds received from its shareholder to finance the Investment;

8. have books, records, accounts, financial statements, stationery, invoices and checks which are separate and apart from those of any other person;

9. comply with all of the limitations on powers and separateness requirements which may be set forth in its organisational documentation as of the date of the issuance of the Specified Bonds;

10. hold itself out as being a person separate and apart from each other person, conduct its business in its own name and exercise reasonable efforts to correct any known misunderstanding actually known to it regarding its separate identity;

11. pay its own liabilities out of its own funds and make reasonable payments in respect of shared office space;

12. maintain a sufficient number of employees and/or agents in lights of its contemplated business operations;

13. observe all applicable corporate or company formalities in all material respects;

14. only have a single manager who is an "Independent Managers" (as defined in Article 12); and

15. not take, cause or allow, or authorise any single purpose entity in which it owns a direct or indirect interest to take, cause or allow any "Significant Action" (as defined in the Bond Documents) without the consent of its Independent Manager.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name of "LSREF Lux Japan Investments V S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR12.500,- (twelve thousand five hundred euro), represented by 99 (ninety-nine) ordinary shares and 1 (one) preferred share having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each ordinary share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The preferred share or the preferred shares, as the case may be, are each entitled to a preferred and cumulative dividend of EUR 10 (ten euro) a year and will not participate in the profit distribution mentioned in the preceding paragraph. Preferred shares do not participate in the distribution of any liquidation surplus.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Companies Act.

The preferred share(s) can only be transferred if all the partners agree to the transfer.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. For so long as the Specified Bonds are outstanding, the Company shall at all times be managed by a sole individual who is an "Independent Manager" in accordance with the standards set forth below in this article 12 (the Independent Manager). The Independent Manager shall be appointed, revoked and replaced by the general shareholders' meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

The prior written approval of the Independent Manager shall be required for any Significant Action with respect to the Company and for any Significant Action with respect to TMK.

The Independent Manager shall not have been at the time of such individual's appointment, and may not have been at any time during the preceding five (5) years:

(a) a shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, attorney or counsel of TMK, any equityholder, the Company or any of their respective affiliates (other than his or her service as an independent director, independent manager and/or special member of an affiliate),

(b) a customer, supplier or other person who derives more than two percent (2%) of its purchases or revenues from its activities with TMK, any equityholder, the Company or any shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, attorney or counsel of TMK, any equityholder, the Company or any of their respective affiliates (other than his or her service as an independent director, independent manager and/or special member),

(c) to the actual knowledge of TMK, a customer, supplier or other person who derives more than two percent (2%) of its purchases or revenues from its activities with TMK, any equityholder, the Company or any shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, attorney or counsel of TMK, any equityholder, the Company or any of their respective affiliates in his or her service as an independent director, independent manager and/or special member,

(d) a person controlling or under common control with any such shareholder, unitholder, partner, customer, supplier or other person (other than his or her service as an independent director, independent manager and/or special member of an affiliate), or a member of the immediate family of any such shareholder, unitholder, director, officer, employee, partner, customer, supplier or other person. As used in this Article 12, the term "control" means the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management, policies or activities of a person, whether through ownership of voting securities, by contract or otherwise.

For the purposes of these articles of association, the term "manager" means the Independent Manager.

In dealing with third parties, the Independent Manager will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Independent Manager.

The Company shall be bound by the sole signature of its Independent Manager.

The general shareholders meeting or the Independent Manager may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the Independent Manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 13. The Independent Manager assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Preferred shares and ordinary shares have the same voting rights. Each partner has voting rights

commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

Decisions on any action identified in clauses (a) through (h) inclusive of the definition of Significant Action, in the Bond Documents, as well as resolutions to alter the articles of association of the Company can only be adopted unanimously by all the partners.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) owning ordinary shares commensurate to the proportion of ordinary shares they hold in the Company. The board of managers may decide to pay interim dividends to the ordinary shares.

Art. 18. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

The 99 (ninety-nine) ordinary shares and the preferred share have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by Lone Star Capital Investments S.à.r.l., prequalified, so that the sum of EUR12,500 (twelve thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2008.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand eight hundred Euro (1.800.- EUR).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

Mr Alain Heinz, with professional address at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511, Luxembourg, as independent manager of the Company with effect from today's date.

2. The registered office is established at 7, rue Robert Stümper, L-2557, Luxembourg.

3. The meeting confers signatory powers to Mr Philippe Detournay, with professional address at 7, rue Robert Stümper, L-2557, Luxembourg, on the Company's bank account for any transactions not exceeding EUR 5,000 (five thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557, Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796 représentée par un de ses gérants, M. Philippe Detournay, ici représenté par Mme Josiane Meissener, employée privée, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 19 août 2008.

Ladite procuration, après signature ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant et aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci après, la Loi, ainsi que par les présents statuts (ci-après la Société).

Art. 2. La Société a pour unique objet (a) d'acquérir, de détenir, de gérer, de financer et de céder des participations dans Kinkoucho Capital TMK, une société japonaise de type tokutei mokuteki kaisha (TMK) (TMK et les avoirs qu'elle détient sont ci-après repris sous le terme d'Investissement), susceptibles d'acquérir des biens immobiliers et des intérêts dans des trusts détenant des biens immobiliers au Japon et de conclure, en tant que partie contractante, les contrats relatifs à cette détention de parts et d'actifs, et de s'y conformer. La Société restera à tout moment une entité à objet unique, ce jusqu'au remboursement total des obligations spécifiées (réservées aux investisseurs institutionnels qualifiés) de TMK, qui doivent être émises avant le 30 septembre 2008 (les Obligations Spécifiées). La Société est limitée à l'objet social énuméré ci-dessus et elle ne pourra s'engager dans aucun autre objet, sauf, pour éviter tout doute, en vue du développement de l'Investissement, la Société peut effectuer les opérations suivantes:

1. exercer et mettre en oeuvre tous les droits et pouvoirs conférés par la propriété des actions de TMK, y compris, sans préjudice de la généralité de ce qui précède, tous les pouvoirs de veto ou de contrôle qui peuvent être conférés à la Société du fait de la détention de ces actions;

2. faire en sorte que TMK conclue, exécute ou remplisse ses engagements sous tous documents, actes, contrats, certificats ou hypothèques prouvant, garantissant ou étant en relation avec les Obligations Spécifiées (repris sous le terme collectif de Documents d'Obligation);

3. effectuer toute autre activité et faire ou effectuer tous actes, affaires ou choses et entrer dans tous instruments ou conventions pour développer les objets précités ou qui sont liés ou accessoires aux objets précités, ou qui sont, dans l'opinion d'un quelconque gérant de la Société ou d'un mandataire de la Société considérés comme nécessaires ou souhaitables pour la conformité avec toute condition suspensive ou pour l'entrée en vigueur ou pour autrement donner effet à, parfaire ou compléter ou causer l'exécution et l'achèvement de toutes ou de l'une des transactions envisagées par les Documents d'Obligation ou auxquelles ils font référence et elle peut s'engager dans toute autre activité permise aux sociétés sous la loi luxembourgeoise, mais seulement dans la mesure où cette activité est nécessaire, opportune, attachée à ou favorable à l'accomplissement de l'objet précité.

b) Dans les limites du point c) du présent Article 2., la Société a tous les pouvoirs nécessaires, opportuns ou accessoires à l'accomplissement des objectifs énoncés sous le point a) du présent Article 2.

c) En vue de rester une société à objet social unique jusqu'au remboursement des Obligations Spécifiées émises par TMK conformément aux Documents d'Obligation, la Société doit:

1. ne pas s'engager dans des affaires non liées à ses participations dans TMK ou sa participation indirecte dans les avoirs détenus par TMK et ne pas détenir des avoirs autres que ceux liés à cette participation;

2. ne pas mélanger ses avoirs à ceux de l'une quelconque des sociétés affiliées;

3. ne pas garantir ou être tenue des dettes d'une entité autre que TMK ou mettre à disposition son crédit pour satisfaire les obligations de tiers, sauf les cas expressément autorisés sous les Documents d'Obligation;

4. ne pas acquérir d'obligations ou d'actions de Lone Star Capital Investments S.à.r.l., Lone Star Real Estate Fund (U.S.) L.P. and Lone Star Real Estate Fund (Bermuda), L.P. ou tout autre promoteur, tel que mentionné par les Documents d'Obligation;

5. ne pas gager ses avoirs au profit d'une entité autre que l'acquéreur des Obligations Spécifiées, ni consentir de prêt ou d'avance à une autre entité autre que permise dans les Documents d'Obligation;

6. maintenir un capital social adéquat eu égard aux opérations envisagées;

7. ne pas contracter de Dettes (tel que définies dans les Documents d'Obligation) autres que les dettes expressément autorisées par ses statuts, étant entendu qu'elle peut émettre des certificats de dette préférentiels (preferred equity certificates) ou des instruments de dette similaires envers ses actionnaires en échange des fonds reçus de ceux-ci pour financer l'Investissement;

8. maintenir des livres, des registres, des comptes, des états financiers, du papier à en-tête, des factures et des chéquiers séparés et distinctifs;

9. se conformer à toutes limitations de pouvoirs et exigences d'individualité susceptibles d'être stipulés par ses statuts à partir de la date d'émission des Obligations Spécifiées;

10. apparaître comme une personne séparée et distincte, exercer son activité en son nom propre et exercer des efforts raisonnables visant à corriger toute situation équivoque dont elle a connaissance eu égard à son identité distincte;

11. régler ses dettes à partir de ses fonds propres et verser une quote-part raisonnable en cas de partage de bureaux;

12. maintenir un nombre suffisant d'employés et/ou de représentants eu égard aux opérations envisagées;

13. respecter les formalités matérielles applicables aux personnes morales et aux entreprises;
14. n'avoir qu'un seul gérant, qui est un "Gérant Indépendant" (tel que défini à l'article 12); et
15. ne pas induire, permettre à, autoriser d'autre entité à objet unique dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte de se livrer à, d'induire ou permettre "d'Action Significative" (telle que définie dans les Documents d'Obligation) sans le consentement préalable de son Gérant Indépendant.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "LSREF Lux Japan Investments V S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg sur décision des associés. Il peut être transféré au sein de la commune de Luxembourg par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 99 (quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle d'une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ordinaire donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts sociales ordinaires existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

La ou les parts sociales préférentielles donnent droit chaque année à un dividende préférentiel et cumulatif de EUR10 (dix euros) et ne donneront pas droit à la distribution de bénéfices mentionnée au paragraphe précédent. Les parts sociales préférentielles ne donneront pas droit à la distribution d'un quelconque boni de liquidation.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ordinaires peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La (les) part(s) sociale(s) préférentielle(s) ne peuvent être transférées que si tous les associés acceptent ce transfert.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Tant que les Obligations Spécifiées n'ont pas été remboursées, la Société sera gérée par un gérant unique qui est considéré comme "Gérant Indépendant" conformément aux indications du présent article 12 (le Gérant Indépendant). Le Gérant Indépendant est désigné, révoqué et remplacé par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'accord écrit préalable du Gérant Indépendant est requis pour toute Action Significative en rapport avec TMK.

Au moment de sa nomination, le Gérant Indépendant ne sera pas, ou n'aura pas été, à aucun moment au cours des cinq (5) années précédentes:

a) actionnaire, investisseur, administrateur, agent, représentant, employé, associé, mandataire ou conseiller de TMK, d'un associé, de la Société ou d'une de leurs sociétés affiliées respectives (autre que sa fonction d'administrateur indépendant, gérant indépendant et/ou membre spécial d'une société affiliée),

b) client, fournisseur ou toute autre personne dont plus de 2% des acquisitions ou revenus dérivent d'activités avec TMK, ou avec tout associé, avec la Société ou tout actionnaire, investisseur, administrateur, agent représentant, employé, associé, mandataire ou conseiller de TMK, de tout associé, de la Société ou d'une de leurs sociétés affiliées respectives (autre que sa fonction d'administrateur indépendant, gérant indépendant et/ou membre spécial d'une société affiliée),

c) à la connaissance de TMK, client, fournisseur ou autre personne dont plus de 2% des achats ou des revenus sont issus d'activités avec TMK, ou avec tout associé, avec la Société ou un actionnaire, investisseur, administrateur, agent représentant, employé, associé, mandataire ou conseiller de TMK, de tout associé, de la Société ou de l'un de leurs affiliés respectifs à son service comme administrateur indépendant, gérant indépendant et/ou membre spécial,

d) une personne qui contrôle ou se trouvant sous le contrôle de l'un quelconque de ces associés, investisseurs, partenaires, clients ou fournisseur (autre que son activité d'administrateur indépendant, de gérant indépendant et/ou membre spécial ou affilié) ou un membre de la famille proche de l'un de ces actionnaires, investisseurs, administrateurs, agents, représentants, employés, associés, clients, fournisseurs ou toute autre personne. Tel qu'utilisé dans cet article 12, le terme "contrôle" signifie la possession, directe ou indirecte, du pouvoir de diriger ou d'influencer la gestion, la politique ou les activités d'une personne, que ce soit par le biais de la détention de titres avec droit de vote, par contrat ou de toute autre façon.

Pour les besoins de ces statuts, le terme de "gérant" se réfère au Gérant Indépendant.

Vis-à-vis des tiers, le Gérant Indépendant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant Indépendant.

La Société sera engagée par la seule signature du Gérant Indépendant.

L'assemblée des associés ou le Gérant Indépendant pourra déléguer ses compétences à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des opérations spécifiques.

L'assemblée des associés ou le Gérant Indépendant déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes pour ce mandat.

Art. 13. Le Gérant indépendant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Les parts sociales préférentielles et les parts sociales ordinaires disposent du même droit de vote. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions portant sur toute action identifiée aux paragraphes (a) à (h) ci-dessus, et comprise dans la définition d'Action Significative, ainsi que toute résolution modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord unanime de tous les associés.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les bénéfices bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales ordinaires qu'ils détiennent dans la Société.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire aux associés possédant des parts ordinaires.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

L'ensemble des 99 (quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales ordinaires et la part sociale préférentielle a été souscrit et intégralement libéré par le biais d'un apport en espèces de Lone Star Capital Investments S.à r.l., de sorte que la somme de EUR12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2008.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge du fait de sa constitution, s'élève à mille huit cents euros (1.800.- EUR).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée nomme gérant de la Société pour une durée indéterminée: Monsieur Alain Heinz dont l'adresse professionnelle est au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511, Luxembourg, à titre de Gérant Indépendant de la société avec effet à ce jour.

2. le siège social de la société est établi au 7, rue Stümper - L- 2557, Luxembourg.

3.L'Assemblée décide de conférer pouvoir de signature sur le compte bancaire de la Société à M. Philippe Detournay, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557, Luxembourg, pour toutes transactions n'excédant pas EUR 5.000 (cinq mille euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 29 août 2008, LAC/2008/35395. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents. Eur 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008115834/5770/375.

(080134399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Minus, S.à R.L., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 56.450.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique en date du 25 août 2008

1. Monsieur Gianluca NINNO, né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.

2. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 août 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008116191/6312/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01812. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Morgan Stanley Leitrim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 113.389.

In the year two thousand and eight, on the eighth day of August.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Morgan Stanley Adur Limited, a limited company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Commerce of the Cayman Islands under number MC 208996, having its registered office at Uglan House, KY1-1104 Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Maître Laetitia Borucki, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 7, 2008.

Said proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity, Morgan Stanley Adur Limited, is the sole partner of Morgan Stanley Leitrim S.à r.l., having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg by a deed of M^e Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, dated December 22,2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 699 of April 5, 2006, the articles of incorporation of which have been last

amended by a deed of M^e Paul Bettingen, prenamed, dated April 4, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1250 of May 22, 2008 (the «company»).

Said appearing person, acting in her above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up the following:

That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to rename the currently issued Class B parts into Class A parts;
2. Decision to modify the rights attached to the Class A parts and Class B parts;
3. Decision to modify the specific dividend rights and repayment of capital rights for Class A parts and Class B parts;
4. Decision to increase the subscribed share capital of the company by an amount of one million Pounds Sterling (GBP 1,000,000.-) to bring it from its present amount of eleven thousand seven hundred and forty Pounds Sterling (GBP 11,740.-) to an amount of one million eleven thousand seven hundred and forty Pounds Sterling (GBP 1,011,740.-) by the creation and the issue of fifty thousand (50,000) new Class B parts having a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each, together with total issue premiums of nine million Pounds Sterling (GBP 9,000,000.-);
5. Subscription for all the fifty thousand (50,000) new Class B parts by V2 Music (Holdings) Limited, a company limited by shares having its registered office at Thames House, Portsmouth Road, Esher, Surrey, United Kingdom, registered with the United Kingdom Register (Companies' House) under registration number 03353454 and paying up of these parts by a contribution in kind of two hundred fifty-one (251) ordinary shares of Morgan Stanley Richmond Limited, a company having its effective place of management in an EU Member State, being more than 65% of the issued share capital of the said corporation;
6. Amendment of article 6 of the company's Articles of incorporation so as to reflect the proposed increase of the share capital and the above resolutions;
7. Decision to state that the Class B parts shall be redeemed at the option of the board of managers of the company or at the option of the holder(s) of the Class B parts, under the limits laid down in the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended and certain conditions;
8. Amendment of article 7 of the company's Articles of incorporation so as to reflect the above resolution.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to rename the currently eighty-eight (88) Class B parts with a nominal value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) into Class A parts.

Second resolution

The sole partner resolves to modify article 6 of the Articles of incorporation to state the rights of the classes of parts as follows:

The respective holders of classes of parts, as the case may be, shall not be entitled to the same rights and obligations in respect of liquidation and more particularly:

On a liquidation of the company, holders of the Class B parts shall be entitled, in priority to any payment to the holders of the Class A parts or the holders of any other class of shares or stock issued by the company, to receive (i) a repayment of capital on the Class B parts of an amount equal to the aggregate of the par value and any premium paid on the issue of the Class B parts (the Issue Amount) less the aggregate of any amounts paid under Component A of the Special Interim Dividends (the Component A Amount), except that the Component A Amount shall not be greater than the Issue Amount and (ii) an Ordinary B Dividend of an amount calculated in accordance with the present article.

Subject to the liquidation rights of the holders of the Class B parts, liquidating distributions will be made to holders of the Class A parts in accordance with the total share capital plus share premium amount of that class. The holders of the Class B parts shall have no further entitlement.

It being understood that if one class of parts receives a distribution of share premium of that class, such distribution will not automatically entitle the other class of parts to receive a distribution from share premium of such other class.

The issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

The board of managers may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid-in surplus from funds received by the company as issue premiums on the issue and sale of its parts, which reserves or paid in surplus may be used by the board of managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution, save that the issue premiums to be used for setting off of any realized or unrealized capital losses or other distribution to any class of parts is limited to the amount of issue premiums of that class of parts and save that payments of Special Interim Dividends and Ordinary B Dividends to Class B parts cannot be made out of issue premiums.

Third resolution

The sole partner resolves to modify article 6 of the Articles of incorporation in order to fix specific dividend rights and repayment of capital rights with respect to Class B parts and Class A parts as follows:

Provided that funds are available for distribution, the respective holders of classes of parts, as the case may be, shall be entitled to distributions in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, and the following provisions:

Class B parts:

(i) Special Interim Dividends: the board of managers is authorised to proceed, as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of a Special Interim Dividend out of the profits available for distribution (but excluding amounts standing to the credit of the issue premium accounts of the company) to the holders of Class B parts in accordance with the following provisions:

- The board of managers may only take the decision to distribute Special Interim Dividends to the holders of Class B parts on the basis of interim accounts drawn up no later than 2 days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient profits available for distribution (but excluding amounts standing to the credit of the issue premium accounts of the company) exist to make the distribution; and

- The Special Interim Dividends shall be of an amount determined by the board of managers but shall be paid for a period specified by the board of managers, in respect of which accounts drawn up on the basis of interim accounts shall be prepared to confirm the profits of such period available for distribution, if accounts would not otherwise be prepared for such period; and the amount so determined shall, for the purposes of calculating other amounts that may become payable in respect of the Class B parts, be deemed to be comprised of two components: "Component B", which shall represent an amount equal to 2.5% times the then outstanding issued capital balance (where the outstanding issued capital balance is calculated as the aggregate of the par value and any premium paid on the issue of the Class B parts (the Issue Amount) less the aggregate of any amounts paid under Component A of the Special Interim Dividends (the Component A Amount), except that the Component A Amount shall not be greater than the Issue Amount) at the date of distribution of the Special Interim Dividend (the Special Interim Dividend Date) times $N/365$ (where N is the number of days between from and including the later of the last Special Interim Dividend Date, the last Ordinary B Dividend Date and the issue date of the Class B parts up to but excluding the Special Interim Dividend Date); and "Component A", which shall be the remainder of the amount so determined;

(ii) Ordinary B Dividends: a non-discretionary Ordinary B Dividend is to be paid to the holders of Class B parts (i) annually the day after the ordinary general meeting approving the annual financial statements of the company and (ii) on the date of any repayment of capital on the Class B parts (the Ordinary B Dividend Date) at a rate of 2.5% of the then outstanding issued capital balance (where the outstanding issued capital balance is calculated as the aggregate of the par value and any premium paid on the issue of the Class B parts less the aggregate of any amounts paid under Component A of the Special Interim Dividends) times $N/365$ (where N is the number of days from and including the later of the last Special Interim Dividend Date, the last Ordinary B Dividend Date and the issue date of the Class B parts up to but excluding the date of payment of the relevant Ordinary B Dividend).

For the sake of clarity, the amount of the Ordinary B Dividend payable on each Ordinary B Dividend Date once declared shall ipso facto become a debt due from and immediately payable by the company;

(iii) Repayment of capital: repayment of capital on Class B parts shall be an amount equal to the amount paid up on issue date of the parts (the Issue Amount) less the aggregate of any amounts paid under Component A of the Special Interim Dividends (the Component A Amount), except that the Component A Amount shall not be greater than the Issue Amount. Repayment of capital shall occur after a period of 5 years following the issue date of the parts, or earlier, on a redemption of the Class B parts, at the discretion of the general meeting of the partners or on a liquidation of the company.

Class A parts:

Any outstanding distributable amounts after any dividends or any distribution paid on the Class B parts will be distributed to the holders of the Class A parts in proportion to the number of parts held by each of them.

Fourth resolution

The sole partner resolves to increase the share capital of the by an amount of one million Pounds Sterling (GBP 1,000,000.-) to bring it from its present amount of eleven thousand seven hundred and forty Pounds Sterling (GBP 11,740.-) to an amount of one million eleven thousand seven hundred and forty Pounds Sterling (GBP 1,011,740.-) by the creation and the issue of fifty thousand (50,000) new Class B parts having a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each, together with total issue premiums of nine million Pounds Sterling (GBP 9,000,000.-).

Subscription

V2 Music (Holdings) Limited, prenamed, here represented by Maître Laetitia Borucki, prenamed, by virtue of a proxy given on August 7, 2008, has declared to subscribe for all the fifty thousand (50,000) new Class B parts and paying up of these parts by a contribution in kind of two hundred fifty-one (251) ordinary shares of Morgan Stanley Richmond Limited, a company having its effective place of management in the United Kingdom, being more than 65% of the issued share capital of the said corporation for a total value of ten million Pounds Sterling (GBP 10,000,000.-).

The value of the contributed shares results from a balance sheet dated August 8, 2008 of the contributed entity duly signed by its director.

Out of the aggregate amount of share premium paid upon the newly issued Class B parts, the amount of one hundred thousand Pounds Sterling (GBP 100,000.-) will be allocated to the legal reserve account so that only the remaining eight million nine hundred thousand Pounds Sterling (GBP 8,900,000.-) will be accounted as share premium.

Fifth resolution

The sole partner resolves to amend article 6 of the Articles of incorporation of the company in order to reflect the above resolutions, which now reads as follows:

« **Art. 6.** The capital is fixed at one million eleven thousand seven hundred and forty Pounds Sterling (GBP 1,011,740.-), represented by

- five hundred eighty-seven (587) Class A parts with a nominal value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each, entirely subscribed and fully paid up;
- fifty thousand (50,000) Class B parts with a nominal value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each, entirely subscribed for and fully paid up.

Unless the context indicates otherwise, the term "parts" as used in these Articles of Incorporation shall refer to the Class A parts and the Class B parts.

In addition to the corporate capital, parts may be issued with share premium.

The respective holders of classes of parts, as the case may be, shall not be entitled to the same rights and obligations in respect of liquidation and more particularly:

On a liquidation of the company, holders of the Class B parts shall be entitled, in priority to any payment to the holders of the Class A parts or the holders of any other class of shares or stock issued by the company, to receive (i) a repayment of capital on the Class B parts of an amount equal to the aggregate of the par value and any premium paid on the issue of the Class B parts (the Issue Amount) less the aggregate of any amounts paid under Component A of the Special Interim Dividends (the Component A Amount), except that the Component A Amount shall not be greater than the Issue Amount and (ii) an Ordinary B Dividend of an amount calculated in accordance with the present article.

Subject to the liquidation rights of the holders of the Class B parts, liquidating distributions will be made to holders of the Class A parts in accordance with the total share capital plus share premium amount of that class. The holders of the Class B parts shall have no further entitlement.

It being understood that if one class of parts receives a distribution of share premium of that class, such distribution will not automatically entitle the other class of parts to receive a distribution from share premium of such other class.

The issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

The board of managers may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid-in surplus from funds received by the company as issue premiums on the issue and sale of its parts, which reserves or paid in surplus may be used by the board of managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution, save that the issue premiums to be used for setting off of any realized or unrealized capital losses or other distribution to any class of parts is limited to the amount of issue premiums of that class of parts and save that payments of Special Interim Dividends and Ordinary B Dividends to Class B parts cannot be made out of issue premiums.

Provided that funds are available for distribution, the respective holders of classes of parts, as the case may be, shall be entitled to distributions in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, and the following provisions:

Class B parts:

(i) Special Interim Dividends: the board of managers is authorised to proceed, as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of a Special Interim Dividend out of the profits available for distribution (but excluding amounts standing to the credit of the issue premium accounts of the company) to the holders of Class B parts in accordance with the following provisions:

- The board of managers may only take the decision to distribute Special Interim Dividends to the holders of Class B parts on the basis of interim accounts drawn up no later than 2 days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient profits available for distribution (but excluding amounts standing to the credit of the issue premium accounts of the company) exist to make the distribution; and

- The Special Interim Dividends shall be of an amount determined by the board of managers but shall be paid for a period specified by the board of managers, in respect of which accounts drawn up on the basis of interim accounts shall be prepared to confirm the profits of such period available for distribution, if accounts would not otherwise be prepared for such period; and the amount so determined shall, for the purposes of calculating other amounts that may become payable in respect of the Class B parts, be deemed to be comprised of two components: "Component B", which shall represent an amount equal to 2.5% times the then outstanding issued capital balance (where the outstanding issued capital balance is calculated as the aggregate of the par value and any premium paid on the issue of the Class B parts (the Issue Amount) less the aggregate of any amounts paid under Component A of the Special Interim Dividends (the Component A Amount), except that the Component A Amount shall not be greater than the Issue Amount) at the date of distribution of the Special Interim Dividend (the Special Interim Dividend Date) times N/365 (where N is the number of days between

from and including the later of the last Special Interim Dividend Date, the last Ordinary B Dividend Date and the issue date of the Class B parts up to but excluding the Special Interim Dividend Date); and "Component A", which shall be the remainder of the amount so determined;

(ii) Ordinary B Dividends: a non-discretionary Ordinary B Dividend is to be paid to the holders of Class B parts (i) annually the day after the ordinary general meeting approving the annual financial statements of the company and (ii) on the date of any repayment of capital on the Class B parts (the Ordinary B Dividend Date) at a rate of 2.5% of the then outstanding issued capital balance (where the outstanding issued capital balance is calculated as the aggregate of the par value and any premium paid on the issue of the Class B parts less the aggregate of any amounts paid under Component A of the Special Interim Dividends) times $N/365$ (where N is the number of days from and including the later of the last Special Interim Dividend Date, the last Ordinary B Dividend Date and the issue date of the Class B parts up to but excluding the date of payment of the relevant Ordinary B Dividend).

For the sake of clarity, the amount of the Ordinary B Dividend payable on each Ordinary B Dividend Date once declared shall ipso facto become a debt due from and immediately payable by the company;

(iii) Repayment of capital: repayment of capital on Class B parts shall be an amount equal to the amount paid up on issue date of the parts (the Issue Amount) less the aggregate of any amounts paid under Component A of the Special Interim Dividends (the Component A Amount), except that the Component A Amount shall not be greater than the Issue Amount. Repayment of capital shall occur after a period of 5 years following the issue date of the parts, or earlier, on a redemption of the Class B parts, at the discretion of the general meeting of the partners or on a liquidation of the company.

Class A parts:

Any outstanding distributable amounts after any dividends or any distribution paid on the Class B parts will be distributed to the holders of the Class A parts in proportion to the number of parts held by each of them."

Sixth resolution

The sole partner resolves to modify article 7 of the Articles of incorporation in order to state the redemption rights attached to Class B parts and Class A parts as follows:

Class A parts in the company shall not be redeemable. Class B parts shall be redeemed at the option of the board of managers of the company or at the option of the holder(s) of the Class B parts at any time, under the limits laid down in the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended and the following conditions:

(i) the redemption may only be effected by using distributable profits and reserves (including share premium) as shown in interim financial statements to be drawn up as of the date of redemption;

(ii) an amount equal to the par value of the redeemed parts shall be allocated to a special non distributable reserve unless there is a corresponding decrease of the share capital;

(iii) the redemption price per part shall be equal to the par value plus the issue premium (the Issue Amount) plus any accrued and unpaid dividends less the aggregate of any amounts paid under Component A of the Special Interim Dividends (the Component A Amount), except that the Component A Amount shall not be greater than the Issue Amount; and

(iv) the board of managers shall be entitled to decide if the redeemed parts are to be cancelled and shall be authorised to take all necessary steps for the purpose of updating the articles of association as a result of any cancellation of redeemed parts.

Seventh resolution

The sole partner resolves to amend the last sentence of article 7 of the Articles of incorporation of the company in order to reflect the above resolution, which now reads as follows:

" **Art. 7. (last sentence).** Class A parts in the company shall not be redeemable. Class B parts shall be redeemed at the option of the board of managers of the company or at the option of the holder(s) of the Class B parts at any time, under the limits laid down in the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended and the following conditions:

(i) the redemption may only be effected by using distributable profits and reserves (including share premium) as shown in interim financial statements to be drawn up as of the date of redemption;

(ii) an amount equal to the par value of the redeemed parts shall be allocated to a special non distributable reserve unless there is a corresponding decrease of the share capital;

(iii) the redemption price per part shall be equal to the par value plus the issue premium (the Issue Amount) plus any accrued and unpaid dividends less the aggregate of any amounts paid under Component A of the Special Interim Dividends (the Component A Amount), except that the Component A Amount shall not be greater than the Issue Amount; and

(iv) the board of managers shall be entitled to decide if the redeemed parts are to be cancelled and shall be authorised to take all necessary steps for the purpose of updating the articles of association as a result of any cancellation of redeemed parts."

110923

Costs

The contribution in kind consisting in at least 65% of shares of Morgan Stanley Richmond Limited, a company having its effective place of management in an EU Member State, the company refers to article 4-2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, which provides for capital tax exemption.

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed are estimated at € 7,000.

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le huit août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Morgan Stanley Adur Limited, une limited company, existant et constituée sous les lois des Iles Caïmans, enregistrée au registre de commerce des Iles Caïmans sous le numéro MC 208996 et ayant son siège social au Ugland House, KY1 - 1104 Grand Cayman, Iles Caïmans,

ici représentée par Maître Laetitia Borucki, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 7 août 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, Morgan Stanley Adur Limited, est l'associé unique de Morgan Stanley Leitrim S.à r.l, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 22 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 699 du 5 avril 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, prénommé, en date du 4 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1250 du 22 mai 2008 («la société»).

Laquelle comparante ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de renommer les parts sociales de Classe B actuellement émises en parts sociales de Classe A;
2. Décision de modifier les droits attachés aux parts sociales de Classe A et aux parts sociales de Classe B;
3. Décision de modifier les droits aux dividendes et au remboursement de capital spécifiques aux parts sociales de Classe A et aux parts sociales de Classe B;
4. Décision d'augmenter le capital souscrit de la société à concurrence d'un montant de un million Livres Sterling (GBP 1.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de onze mille sept cent quarante Livres Sterling (GBP 11.740,-) à un million onze mille sept cent quarante Livres Sterling (GBP 1.011.740,-) par la création et l'émission de cinquante mille (50.000) nouvelles parts sociales de Classe B ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission de neuf millions Livres Sterling (GBP 9.000.000,-);
5. Souscription de toutes les cinquante mille (50.000) nouvelles parts sociales de Classe B par V2 Music (Holdings) Limited, une société de capitaux ayant son siège social à Thames House, Portsmouth Road, Esher, Surrey, Royaume-Uni, enregistrée au Registre des sociétés du Royaume-Uni (Companies' House) sous le numéro 03353454 et paiement de ces parts par un apport en nature de deux cent cinquante et une (251) actions ordinaires de Morgan Stanley Richmond Limited, une société ayant son siège de direction effective dans un Etat Membre de l'Union Européenne, représentant au moins 65% du capital social émis de cette entité;
6. Modification de l'article 6 des statuts de la société afin de refléter l'augmentation de capital envisagée et les résolutions ci-dessus;
7. Décision d'établir que les parts sociales de Classe B seront rachetables sur option du Conseil de gérance ou sur option du (des) détenteur (s) de parts sociales de Classe B, dans les limites de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, et sous certaines conditions;
8. Modification de l'article 7 des statuts de la société afin de refléter la précédente résolution.

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de renommer les quatre-vingt-huit (88) parts sociales de Classe B actuellement émises et ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune en parts sociales de Classe A.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la société afin de fixer les droits attachés à chacune des classes de parts sociales comme suit:

Les détenteurs de classes de parts sociales, selon les cas, ne bénéficieront pas des mêmes droits et obligations en ce qui concerne la liquidation et plus particulièrement:

En cas de liquidation de la société, les détenteurs de parts sociales de Classe B bénéficieront, en priorité sur tout paiement aux détenteurs de parts sociales de Classe A ou de tout détenteur de toute autre classe de parts sociales ou titres émis par la société, à recevoir (i) un remboursement de capital sur les parts sociales de Classe B d'un montant égal à la somme de la valeur nominale et de toute prime payée à l'émission des parts sociales de Classe B (le Montant Emis) moins la somme de tous les montants payés sur l'Elément A du Dividende Intérimaire Spécial (le Montant de l'Elément A), excepté que le Montant de l'Elément A ne peut pas être plus grand que le Montant Emis et (ii) du Dividende Ordinaire B d'un montant calculé conformément au présent article.

Sous réserve des droits relatifs à la liquidation des détenteurs de parts sociales de Classe B, les distributions au moment de la liquidation seront effectuées aux détenteurs de parts sociales de Classe A selon la somme totale du capital et de la prime d'émission de cette classe. Les détenteurs de parts sociales de Classe B n'auront pas d'autres droits.

Il est entendu que si une classe de parts sociales reçoit une distribution de prime d'émission de cette classe, cette distribution ne donnera pas automatiquement à l'autre classe de parts sociales le droit de recevoir une distribution de prime d'émission de cette autre classe.

Le capital émis de la société peut être réduit ou augmenté selon les dispositions légales luxembourgeoises.

Le Conseil de gérance pourra constituer ponctuellement des réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et pourra créer une réserve destinée à recevoir les primes d'émission reçues par la société lors de l'émission ou de la cession de ses parts, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil de gérance en vue de compenser des moins-values réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende, ou toute autre distribution excepté que la prime d'émission à utiliser pour compenser des moins-values réalisées ou latentes ou pour d'autres distributions à toute classe de parts sera limitée au montant de la prime d'émission attachée à la classe de parts sociales en question et excepté le fait que la prime d'émission ne pourra pas être utilisée pour les paiements du Dividende Intérimaire Spécial et du Dividende Ordinaire B.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la société afin de fixer les droits spécifiques aux dividendes et les droits aux remboursements de capital des parts sociales de Classe B et des parts sociales de Classe A comme suit:

Sous réserve que des fonds soient disponibles pour la distribution, les détenteurs respectifs de classes de parts sociales, selon les cas, auront droit aux distributions conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, et conformément aux dispositions suivantes:

Parts sociales de Classe B:

(i) Dividende Intérimaire Spécial: le Conseil de gérance est autorisé à procéder, selon qu'il le juge approprié et à tout moment au cours de l'année sociale, à verser un Dividende Intérimaire Spécial sur les profits disponibles pour la distribution (mais à l'exclusion des montants inscrits au crédit des comptes de primes d'émission de la société) aux détenteurs de parts sociales de Classe B conformément aux dispositions suivantes:

- le Conseil de gérance peut seulement prendre la décision de distribuer des Dividendes Intérimaires Spéciaux aux détenteurs de parts sociales de Classe B sur la base de comptes intérimaires établis moins de 2 jours avant la date du Conseil de gérance; les comptes intérimaires, qui peuvent être non audités, doivent faire apparaître que des profits disponibles suffisants pour la distribution (mais à l'exclusion des montants inscrits au crédit des comptes de prime d'émission de la société) existent pour effectuer une telle distribution; et

- le Dividende Intérimaire Spécial sera un montant déterminé par le Conseil de gérance mais sera payée pour une période spécifiée par le Conseil de gérance, pour laquelle des comptes établis sur la base de comptes intérimaires seront préparés pour confirmer les profits sur cette période disponible pour la distribution, si des comptes n'ont pas été autrement préparés pour cette période; et le montant ainsi déterminé sera, pour les besoins du calcul des autres montants qui peuvent être payables sur les parts sociales de Classe B, sera considéré comme comprenant deux éléments:

l'«Elément B», qui représentera un montant égal à 2,5% du capital total émis à ce jour (où le capital total émis est calculé comme la somme de la valeur nominale et de toute prime payée à l'émission des parts sociales de Classe B (le Montant Emis) moins la somme de tous les montants payés au titre de l'Elément A du Dividende Intérimaire Spécial (le Montant de l'Elément A), excepté que le Montant de l'Elément A ne peut pas être plus grand que le Montant Emis) à la date de la distribution du Dividende Intérimaire Spécial (la Date du Dividende Intérimaire Spécial) multiplié par $N/365$ (où N est le nombre de jours entre, à partir de et incluant, la dernière Date du Dividende Intérimaire Spécial, la dernière

Date du Dividende Ordinaire B et la date d'émission des parts sociales de Classe B jusque mais à l'exclusion de la Date du Dividende Intérimaire Spécial); et l'«Elément A» qui sera le restant des montants ainsi déterminés;

(ii) Dividende Ordinaire B: un Dividende Ordinaire B, non discrétionnaire, est à verser aux détenteurs de parts sociales de Classe B (i) annuellement le jour suivant l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels de la société et (ii) à la date de tout remboursement de capital sur les parts sociales de Classe B (la Date du Dividende Ordinaire B) à un taux de 2,5% du montant du capital total émis à ce jour (où le montant du capital émis est calculé comme la somme de la valeur nominale et de la prime d'émission payée à l'émission des parts sociales de Classe B moins la somme de tous les montants payés au titre de l'Elément A du Dividende Intérimaire Spécial) multiplié par N/365 (où N est le nombre de jours entre, à partir de et incluant, la dernière Date du Dividende Intérimaire Spécial, la dernière Date du Dividende Ordinaire B et la date d'émission des parts sociales de Classe B jusque mais à l'exclusion de la date du paiement du Dividende Ordinaire B en question).

Pour des raisons de clarté, le montant du Dividende Ordinaire B payable à chaque Date du Dividende Ordinaire B, une fois déclaré, constituera ipso facto une dette due et payable immédiatement par la société.

(iii) Remboursement de capital: un remboursement de capital sur les parts sociales de Classe B sera un montant égal au montant payé à la date d'émission des parts sociales (le Montant Emis) moins la somme de tous les montants payés au titre de l'Elément A du Dividende Intérimaire Spécial (le Montant de l'Elément A), excepté que le Montant de l'Elément A ne peut pas être plus grand que le Montant Emis. Un remboursement de capital pourra intervenir après une période de 5 ans suivant la date d'émission des parts sociales, ou plus tôt, en cas de rachat des parts sociales de Classe B, à la discrétion de l'assemblée générale des associés, ou en cas de liquidation de la société.

Parts sociales de Classe A:

Tout montant distribuable restant après paiement de tout dividende ou toute distribution aux détenteurs de parts sociales de Classe B sera distribué aux détenteurs de parts sociales de Classe A en proportion du nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de un million Livres Sterling (GBP 1.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de onze mille sept cent quarante Livres Sterling (GBP 11.740,-) à un million onze mille sept cent quarante Livres Sterling (GBP 1.011.740,-) par la création et l'émission de cinquante mille (50.000) nouvelles parts sociales de Classe B ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission de neuf millions Livres Sterling (GBP 9.000.000,-).

Souscription

V2 Music (Holdings) Limited, prénommée, ici représentée par Maître Laetitia Borucki, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 7 août 2008, a déclaré souscrire toutes les cinquante mille (50.000) nouvelles parts sociales de Classe B et payer ces parts par un apport en nature de deux cent cinquante et une (251) actions ordinaires de Morgan Stanley Richmond Limited, une société son siège de direction effective au Royaume-Uni, représentant au moins 65% du capital social émis de cette entité pour une valeur totale de dix millions Livres Sterling (GBP 10.000.000,-).

La valeur des parts sociales apportées résulte d'un bilan de la société daté du 8 août 2008 dont les parts sont apportées, dûment signé par son directeur.

Sur le montant total alloué à la prime d'émission des nouvelles parts de Classe B, un montant de cent mille Livres Sterling (GBP 100.000,-) sera alloué à la réserve légale de sorte que la somme restante de huit millions neuf cent mille Livres Sterling (GBP 8.900.000,-) sera comptabilisée comme prime d'émission.

Cinquième résolution

Pour refléter les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à un million onze mille sept cent quarante Livres Sterling (GBP 1.011.740,-) représenté par:

- cinq cent quatre-vingt sept (587) parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- cinquante mille (50.000) nouvelles parts sociales de Classe B ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

A moins que le contexte n'en dispose autrement, le terme «parts» tel qu'utilisé dans les présents statuts se réfère aux parts de Classe A et aux parts de Classe B.

En plus du capital social, les parts sociales peuvent être émises avec une prime d'émission.

Les détenteurs de classes de parts sociales, selon les cas, ne bénéficieront pas des mêmes droits et obligations en ce qui concerne la liquidation et plus particulièrement:

En cas de liquidation de la société, les détenteurs de parts sociales de Classe B bénéficieront, en priorité sur tout paiement aux détenteurs de parts sociales de Classe A ou de tout détenteur de toute autre classe de parts sociales ou titres émis par la société, à recevoir (i) un remboursement de capital sur les parts sociales de Classe B d'un montant égal

à la somme de la valeur nominale et de toute prime payée à l'émission des parts sociales de Classe B (le Montant Emis) moins la somme de tous les montants payés sur l'Elément A du Dividende Intérimaire Spécial (le Montant de l'Elément A), excepté que le Montant de l'Elément A ne peut pas être plus grand que le Montant Emis et (ii) du Dividende Ordinaire B d'un montant calculé conformément au présent article.

Sous réserve des droits relatifs à la liquidation des détenteurs de parts sociales de Classe B, les distributions au moment de la liquidation seront effectuées aux détenteurs de parts sociales de Classe A selon la somme totale du capital et de la prime d'émission de cette classe. Les détenteurs de parts sociales de Classe B n'auront pas d'autres droits.

Il est entendu que si une classe de parts sociales reçoit une distribution de prime d'émission de cette classe, cette distribution ne donnera pas automatiquement à l'autre classe de parts sociales le droit de recevoir une distribution de prime d'émission de cette autre classe.

Le capital émis de la société peut être réduit ou augmenté selon les dispositions légales luxembourgeoises.

Le Conseil de gérance pourra constituer ponctuellement des réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et pourra créer une réserve destinée à recevoir les primes d'émission reçues par la société lors de l'émission ou de la cession de ses parts, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil de gérance en vue de compenser des moins-values réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende, ou toute autre distribution excepté que la prime d'émission à utiliser pour compenser des moins-values réalisées ou latentes ou pour d'autres distributions à toute classe de parts sera limitée au montant de la prime d'émission attachée à la classe de parts sociales en question et excepté le fait que la prime d'émission ne pourra pas être utilisée pour les paiements du Dividende Intérimaire Spécial et du Dividende Ordinaire B.

Sous réserve que des fonds soient disponibles pour la distribution, les détenteurs respectifs de classes de parts sociales, selon les cas, auront droit aux distributions conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, et conformément aux dispositions suivantes:

Parts sociales de Classe B:

(i) Dividende Intérimaire Spécial: le Conseil de gérance est autorisé à procéder, selon qu'il le juge approprié et à tout moment au cours de l'année sociale, à verser un Dividende Intérimaire Spécial sur les profits disponibles pour la distribution (mais à l'exclusion des montants inscrits au crédit des comptes de primes d'émission de la société) aux détenteurs de parts sociales de Classe B conformément aux dispositions suivantes:

- Le Conseil de gérance peut seulement prendre la décision de distribuer des Dividendes Intérimaires Spéciaux aux détenteurs de parts sociales de Classe B sur la base de comptes intérimaires établis moins de 2 jours avant la date du Conseil de gérance; les comptes intérimaires, qui peuvent être non audités, doivent faire apparaître que des profits disponibles suffisants pour la distribution (mais à l'exclusion des montants inscrits au crédit des comptes de prime d'émission de la société) existent pour effectuer une telle distribution; et

- le Dividende Intérimaire Spécial sera un montant déterminé par le Conseil de gérance mais sera payée pour une période spécifiée par le Conseil de gérance, pour laquelle des comptes établis sur la base de comptes intérimaires seront préparés pour confirmer les profits sur cette période disponible pour la distribution, si des comptes n'ont pas été autrement préparés pour cette période; et le montant ainsi déterminé sera, pour les besoins du calcul des autres montants qui peuvent être payables sur les parts sociales de Classe B, sera considéré comme comprenant deux éléments:

l'«Elément B», qui représentera un montant égal à 2,5% du capital total émis à ce jour (où le capital total émis est calculé comme la somme de la valeur nominale et de toute prime payée à l'émission des parts sociales de Classe B (le Montant Emis) moins la somme de tous les montants payés au titre de l'Elément A du Dividende Intérimaire Spécial (le Montant de l'Elément A), excepté que le Montant de l'Elément A ne peut pas être plus grand que le Montant Emis) à la date de la distribution du Dividende Intérimaire Spécial (la Date du Dividende Intérimaire Spécial) multiplié par $N/365$ (où N est le nombre de jours entre, à partir de et incluant, la dernière Date du Dividende Intérimaire Spécial, la dernière Date du Dividende Ordinaire B et la date d'émission des parts sociales de Classe B jusqu'à l'exclusion de la Date du Dividende Intérimaire Spécial); et l'«Elément A» qui sera le restant des montants ainsi déterminés;

(ii) Dividende Ordinaire B: un Dividende Ordinaire B, non discrétionnaire, est à verser aux détenteurs de parts sociales de Classe B (i) annuellement le jour suivant l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels de la société et (ii) à la date de tout remboursement de capital sur les parts sociales de Classe B (la Date du Dividende Ordinaire B) à un taux de 2,5% du montant du capital total émis à ce jour (où le montant du capital émis est calculé comme la somme de la valeur nominale et de la prime d'émission payée à l'émission des parts sociales de Classe B moins la somme de tous les montants payés au titre de l'Elément A du Dividende Intérimaire Spécial) multiplié par $N/365$ (où N est le nombre de jours entre, à partir de et incluant, la dernière Date du Dividende Intérimaire Spécial, la dernière Date du Dividende Ordinaire B et la date d'émission des parts sociales de Classe B jusqu'à l'exclusion de la date du paiement du Dividende Ordinaire B en question).

Pour des raisons de clarté, le montant du Dividende Ordinaire B payable à chaque Date du Dividende Ordinaire B, une fois déclaré, constituera ipso facto une dette due et payable immédiatement par la société.

(iii) Remboursement de capital: un remboursement de capital sur les parts sociales de Classe B sera un montant égal au montant payé à la date d'émission des parts sociales (le Montant Emis) moins la somme de tous les montants payés au titre de l'Elément A du Dividende Intérimaire Spécial (le Montant de l'Elément A), excepté que le Montant de l'Elément A ne peut pas être plus grand que le Montant Emis. Un remboursement de capital pourra intervenir après une période

de 5 ans suivant la date d'émission des parts sociales, ou plus tôt, en cas de rachat des parts sociales de Classe B, à la discrétion de l'assemblée générale des associés, ou en cas de liquidation de la société.

Parts sociales de Classe A:

Tout montant distribuable restant après paiement de tout dividende ou toute distribution aux détenteurs de parts sociales de Classe B sera distribué aux détenteurs de parts sociales de Classe A en proportion du nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux.

Sixième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 7 des statuts de la société afin d'établir les droits au rachat attaché aux parts sociales de Classe A et des parts sociales de Classe B comme suit:

Les parts sociales de Classe A ne sont pas rachetables. Les parts sociales de Classe B sont rachetables sur option du Conseil de gérance de la société ou sur option du (des) détenteur(s) de parts sociales de Classe B, dans les limites de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, et sous les conditions suivantes:

(i) le rachat peut uniquement être effectif par l'utilisation des profits distribuables et des réserves (incluant la prime d'émission) tels que montrés par les comptes sociaux intérimaires à établir à la date du rachat;

(ii) un montant égal à la valeur nominale des parts sociales rachetées sera alloué à une réserve spéciale non distribuable à moins qu'il n'y ait une réduction de capital social correspondante;

(iii) le prix de rachat par part sociale sera égal à la valeur nominale et la prime d'émission (le Montant Emis) plus tout dividende accru mais non payé moins la somme de tous les montants payés au titre de l'Elément A du Dividende Intérimaire Spécial (le Montant de l'Elément A), excepté que le Montant de l'Elément A ne peut pas être plus grand que le Montant Emis; et

(iv) le Conseil de gérance sera en droit de décider si les parts sociales rachetées doivent être annulées et sera autorisé à utiliser tous les moyens nécessaires dans le but de mettre à jour les statuts de la société suite à l'annulation des parts sociales rachetées.

Septième résolution

L'associé unique décide de modifier la dernière phrase de l'article 7 des statuts de la société afin de refléter la résolution qui précède, comme suit:

« **Art. 7. (dernière phrase).** Les parts sociales de Classe A ne sont pas rachetables. Les parts sociales de Classe B sont rachetables sur option du Conseil de gérance de la société ou sur option du (des) détenteur(s) de parts sociales de Classe B, dans les limites de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, et sous les conditions suivantes:

(i) le rachat peut uniquement être effectif par l'utilisation des profits distribuables et des réserves (incluant la prime d'émission) tels que montrés par les comptes sociaux intérimaires à établir à la date du rachat;

(ii) un montant égal à la valeur nominale des parts sociales rachetées sera alloué à une réserve spéciale non distribuable à moins qu'il n'y ait une réduction de capital social correspondante;

(iii) le prix de rachat par part sociale sera égal à la valeur nominale et la prime d'émission (le Montant Emis) plus tout dividende accru mais non payé moins la somme de tous les montants payés au titre de l'Elément A du Dividende Intérimaire Spécial (le Montant de l'Elément A), excepté que le Montant de l'Elément A ne peut pas être plus grand que le Montant Emis; et

(iv) le Conseil de gérance sera en droit de décider si les parts sociales rachetées doivent être annulées et sera autorisé à utiliser tous les moyens nécessaires dans le but de mettre à jour les statuts de la société suite à l'annulation des parts sociales rachetées.»

Coût

L'apport en nature consistant en plus de 65% des actions de Morgan Stanley Richmond Limited, une société ayant son siège de direction effective dans un Etat Membre de l'Union Européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à 7.000 €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Borucki, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C, le 13 août 2008. Relation: LAC/2008/33736. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008115851/212/537.

(080134714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

S.C.I. G.F.D., Société Civile.

R.C.S. Luxembourg E 1.231.

—
EXTRAIT

L'Administrateur Délégué de la société IBS COMPTA SA informe qu'il dénonce le siège social, du 261, route de Longwy L-1941 Luxembourg, de la société SCI G.F.D., RCS E1231 à partir de ce jour, vendredi 29 août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IBS COMPTA SA

Administrateur-Délégué

Signature

Référence de publication: 2008116211/9037/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00979. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Société Européenne de Communication S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 114.447.

—
EXTRAIT

Par lettre du 30 juillet 2008, le conseil d'administration de la société a été informé de la résiliation avec effet immédiat de la convention de domiciliation signée avec DE MEESTER, avocats à la Cour.

Pour mention, aux fin de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008116214/3566/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07016. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Ronor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9678 Nothum, 29, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 109.308.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour la société

RONOR S.A.

Signature

Référence de publication: 2008115946/557/14.

Enregistré à Diekirch, le 2 septembre 2008, réf. DSO-CU00007. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080133876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2008.
